



Direction du territoire du Val de Lorraine

Lien hiérarchique :

Médecin de PMI de territoire

Liens fonctionnels :

Responsable MDS

Equipe d'encadrement départementale de PMI

CADRES D'EMPLOI : Médecin 2^{ème} et 1^{ère} classe
Cadre de santé 2^{ème} et 1^{ère} classe

CATEGORIE A Filière médico-sociale

Poste n° 3352 - Quotité du poste : 100%

Résidence administrative : Maison du département à Maidières (poste partagé entre Maidières et Ecrouves)

Groupe de fonction régime indemnitaire : 6.2

NBI - Eligibilité du poste (pour les fonctionnaires uniquement) : non

Cadre PMI

MISSION : Sous l'autorité hiérarchique du médecin de PMI de territoire, il/elle participe à la mise en œuvre de la politique départementale de protection maternelle et infantile à l'échelle d'un territoire et des Maisons départementales des solidarités (MDS). Il/elle contribue à l'organisation de la PMI dans le cadre défini par l'assemblée départementale en référence au code de la santé publique. Le médecin ou la puéricultrice cadre de santé sont garants du respect des règles professionnelles, de la qualité des interventions, du cadre institutionnel et légal des droits des usagers du système de santé. Le médecin exerce son activité médicale en toute indépendance conformément au code de déontologie.

ACTIVITES

Elles se déclinent selon 5 axes :

Management stratégique des projets de santé publique et de développement social

• Participe à l'analyse des besoins en termes de Santé Publique et de Développement Social, à l'élaboration et à la réalisation de projets de prévention et de promotion de la santé, d'accompagnement de la parentalité en intermission et avec les partenaires, peut assurer la représentation du service de PMI auprès des partenaires et des élus territoriaux

Organisation générale et planification des activités (en appui au médecin PMI de territoire)

• Contribue à organiser la continuité du service public au sein des MDS
• Contribue à l'organisation des consultations et permanences (planning, logistique,...) et des bilans de santé dans les écoles maternelles des MDS dans le cadre du programme départemental et territorial et en suit la réalisation
• Contribue à l'organisation de l'accueil des stagiaires et des professionnels et à leur intégration
• Contribue à l'organisation et à la préparation des réunions techniques territoriales de PMI et au bon fonctionnement des réunions de coordination pour les familles en périnatalité

Accompagnement des pratiques des professionnels de PMI (en fonction de son métier)

• Assure l'accompagnement et le conseil technique, participe à l'animation de l'équipe PMI
• Selon les territoires, assure l'encadrement des secrétariats modes d'accueil
• Œuvre pour l'harmonisation des pratiques : tenue des dossiers santé, application et évolution des référentiels techniques, utilisation des progiciels métiers, renseignement et analyse des statistiques d'activité

Activités cliniques en santé infantile (si poste occupé par un médecin)

• Assure la responsabilité technique du fonctionnement des consultations de la petite enfance (2), des bilans en école maternelle qu'il réalise, et engage sa responsabilité professionnelle (actes médicaux, suivi des enfants à risque, feuilles de soins,...), est le référent médical pour l'ensemble des professionnels de la MDS
• Participe au suivi de la scolarisation des enfants en situation de handicap, en difficulté d'adaptation scolaire, en lien avec les enseignants référents et les équipes de santé scolaire
• Est responsable des dossiers santé de l'enfant et des tableaux de bord en rapport avec le suivi des enfants (2)
• Informe le médecin de territoire de toute situation d'enfant menacé dans sa santé et son développement en raison de mauvais traitements et/ou défauts de soins et contribue à la mise en œuvre des mesures appropriées, rend compte au médecin départemental de PMI (2) s'il estime qu'il y a obstacle à ce que l'enfant reçoive les soins nécessaires
• Contribue à l'évaluation des situations et aux demandes de mesures de protection de l'enfance, veille au suivi santé des enfants bénéficiant d'une mesure de protection (2) et informe le médecin de territoire des situations graves (auditions, réquisitions) et participe à l'instance "situations complexes" de la MDS et autres réunions de concertation

Agrément et contrôle des établissements

• Assure par délégation les décisions relatives à l'agrément et à la formation des assistantes maternelles (1)
• Assure l'instruction des dossiers d'EAJE, le contrôle et les visites sur site des EAJE et ACM (2)

Participation aux instances de la MDS, aux instances territoriales et départementales

• Participe aux réunions organisées par le responsable de la MDS et aux réunions territoriales
• Participe aux réunions de cadres organisées par le médecin de PMI de territoire
• Participe aux réunions de cadres PMI et aux réunions professionnelles PMI départementales
• Participe aux comités de direction de territoire solidarités et aux réunions transversales des cadres territoriaux.

Compétences techniques :

- Etre titulaire d'un diplôme de docteur en médecine ou d'un diplôme de puéricultrice cadre de santé
- Médecin : Etre spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie, gynécologie obstétrique, psychiatrie infantile ou santé publique
- ou** Avoir une expérience clinique avérée dans ces domaines, notamment en pédiatrie
- Savoir situer son action dans le champ légal et réglementaire de son domaine d'intervention
- Utiliser les outils du pack bureautique (Word, Excel, Powerpoint,...)

Compétences relationnelles :

- Savoir travailler en équipe
- Etre capable de travailler de manière transversale avec des partenaires très divers
- Savoir élaborer des stratégies partenariales
- Savoir écouter
- Faire preuve de pédagogie
- Communiquer sur son mode d'intervention
- Faire preuve de pédagogie dans le cadre du conseil technique expert
- Savoir créer un climat et une relation de confiance
- Respecter et faire respecter la notion de secret professionnel/médical

Compétences stratégiques :

- Analyser un contexte
- Savoir poser un diagnostic
- Savoir manager un processus de changement
- Savoir manager une équipe
- Savoir évaluer les actions de santé publique
- Savoir agir dans la complexité
- Faire preuve de rigueur dans l'organisation de son travail
- Etre capable de synthèse
- Sensibiliser les équipes à la déontologie et à l'éthique

Merci de bien vouloir adresser votre candidature (lettre + CV)

Par voie postale à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Direction des Ressources Humaines
48 Esplanade Jacques Baudot
Rue Sergent Blandan
CO 90019
54035 NANCY cedex

Ou par courrier électronique à : drhcandidatures@departement54.fr
en indiquant le numéro de poste (3352)

Renseignements téléphoniques : **03.83.94.59.53** ou au **03.83.94.55.41**

Date limite de candidature : 28/01/2019